

NOUVELLES MESURES FACE AU CORONAVIRUS : SUPPRESSION DES MESSES PUBLIQUES

Par [Diocèse LGF](#) le vendredi 13 mars 2020 à 16h34



Face à la pandémie actuelle, le diocèse s'aligne sur les mesures prises par le Conseil fédéral **en interdisant dès aujourd'hui et jusqu'au 30 avril 2020 la célébration en public de toutes les messes sur le territoire diocésain. Elles seront célébrées à huis-clos.** Il relève en effet de notre responsabilité de ne pas favoriser une contagion potentiellement mortelle. S'il est capital pour les fidèles de prier ensemble et de recevoir l'eucharistie, cela ne saurait les dispenser du devoir de ne pas causer la mort d'autrui et d'obéir aux autorités de notre Etat de droit.

En attendant, la messe quotidienne sera diffusée en direct à 19h00 sur la chaîne *YouTube* de l'évêché. Nous rappelons à chacun-e la possibilité de méditer chez soi les lectures du jour, disponibles notamment sur www.aelf.org (Association Épiscopale Liturgique pour les pays Francophones) ou sur l'application smartphone correspondante. Nous en appelons à la solidarité et à l'imagination de chacun-e pour faire vivre notre foi durant cette période. Si les messes ne sont pas célébrées publiquement, les fidèles peuvent aussi s'unir aux messes célébrées sans eux et pour eux.

